



Preference

ITALIE

Le Tyrol du Sud & les Dolomites

Du 7 au 12 juin 2026

Voyager dans le Trentin-Haut-Adige, c'est parcourir une région où se mêlent paysages spectaculaires, histoire, traditions alpines et cultures latines et germaniques.

Au sud, Trente charme par ses palais Renaissance et son atmosphère italienne raffinée, tandis que la Vallée des Lacs dévoile un décor presque méditerranéen, entre eaux turquoises et collines couvertes d'oliviers et de vergers.

En remontant vers le nord, le Val Venosta révèle un patrimoine spirituel unique : des églises carolingiennes parmi les mieux conservées d'Europe, nichées dans un paysage de montagnes boisées. Vers l'est, Bolzano avec sa cathédrale gothique est la porte d'entrée de la Route des Dolomites, classée patrimoine de l'Unesco. L'itinéraire se termine en apothéose avec des panoramas sur ce décor minéral d'une beauté saisissante : parois de dolomie d'un blanc argenté, tours verticales sculptées par le temps, alpages lumineux et vallées cachées où résonne encore la culture ladine.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

La traversée des Dolomites inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

HEBERGEMENT

Des hôtels 4* tout au long du séjour.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 15/04/26 : - 145 €

VISITES

Trente, les abbayes Monte Maria et de Novacella, les églises carolingiennes du Val Venosta, la momie de l'homme des glaces Ötzi, le musée ethnographique ladin.

SAISON

Juin est la saison idéale pour découvrir les montagnes et les alpages.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles.



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

DIMANCHE 7 JUIN

BRUXELLES ✈ VENISE - TRENTE

En matinée, vol direct pour Venise avec la compagnie Brussels Airlines.

Déjeuner libre en cours de vol.

Arrivée à l'aéroport Marco Polo en début d'après-midi.

Transfert en car vers **Trente** (170 km) située au cœur des Alpes dans la Vallée de l'Adige.

Accueil par votre guide francophone à Trente et début des visites à pied de la ville avec le château du Bon-Conseil, résidence des prince-évêques qui dirigèrent la principauté de 1027 à 1803.

Entourée de hautes montagnes et traversée par l'Adige, Trente est la capitale de la province autonome du Trentino. Célèbre par son concile qui s'y tint de 1545 à 1563, c'est une ancienne ville romaine de la Gaule cisalpine, connue sous le nom de Tridentum. La cité se développe au Moyen Âge lors de la création de la Principauté épiscopale par l'empereur germanique Conrad II.

*Dominant la ville, le **Castello del Buonconsiglio** constitue un vaste ensemble fortifié construit à partir du XIII^e s. et transformé peu à peu en élégante résidence princière par l'ajout successif de bâtiments Renaissance et Baroque, de loggias et de jardins. Au XVI^e s. l'évêque Bernardo Clesio invita Romanino et les meilleurs artistes de l'école maniériste de Ferrare pour décorer le Magno Palazzo. Dans la Torre Aquila, les fresques illustrant le Cycle des mois est un superbe témoignage de la vie de la noblesse vers 1400.*

Retour à l'hôtel et installation.

Dîner et nuit à l'hôtel **Grand Hotel Trento 4*** (1 nuit).





LUNDI 8 JUIN

TRENTE - LA VALLÉE DES LACS - CLES - MERANO

La matinée est consacrée à la découverte à pied du **centre historique de Trente** avec ses palais aux façades peintes, la place du Duomo et sa fontaine de Neptune, la cathédrale San Vigilio, le palais Pretorio et l'église Renaissance Santa Maria Maggiore commanditée par l'évêque Bernardo Cles.

La cathédrale romane des XII^e- XIII^e s. abrite les vestiges de la basilique paléochrétienne consacrée à Saint Vigilio, premier évêque de Trente martyrisé en 405 et un grand Crucifix en bois au pied duquel furent promulgués les édits du concile de Trente.

Accolé à la cathédrale, l'austère palais Pretorio, première résidence épiscopale au XI^e s., héberge le Musée diocésain Tridentin. Parmi ses trésors, un ensemble de huit tapisseries bruxelloises sur le thème de la Passion du Christ, réalisées d'après les cartons de Pieter Coecke van Aelst vers 1520 et une toile représentant la troisième session du Concile de Trente.

En fin de matinée, route à travers la vallée des lacs jalonnée de villages soignés et de vignobles jusqu'au **Castel Toblino** (18 km). Ce château romantique qui se reflète dans les eaux du lac fut l'une des résidences des prince-évêques au XVI^e s.

Déjeuner au restaurant du château.

L'après-midi, continuation par le **Val de Non** et ses vergers, encadré par les massifs de la Brenta et la chaîne des Maddalene vers la ville de Clès (54 km). Visite du Palazzo Assessorile.

C'est dans ce palais gothique construit au XV^e s. que le capitaine du Val de Non, représentant du prince-évêque de Trente, rendait la justice. Les fresques et les grotesques Renaissance mises à jour récemment, portent les couleurs héraldiques blanc et rouge de l'illustre famille Clesio. Elles illustrent des allégories morales inspirées de l'antiquité ou encore des scènes de l'Ancien Testament de tradition germanique.

Ensuite on emprunte une belle route qui serpente vers le Nord avec une entrée spectaculaire dans le Val d'Adige afin de rejoindre la station thermale de Merano et ses jardins luxuriants, située dans un magnifique amphithéâtre de montagnes (56 km).

Dîner libre.

Nuit à l'hôtel **Bavaria 4*** (2 nuits).

MARDI 9 JUIN

MERANO – VAL VENOSTA – MERANO

Le matin, route vers le **Val Venosta**, l'une des vallées glaciaires les plus attachantes du Tyrol du Sud réputée pour son ensoleillement et ses vergers.

Lieu de passage stratégique vers la Suisse et l'Autriche grâce à la Via Claudia Augusta, le Val Venosta fut impliqué dans de nombreux conflits sous l'empereur Maximilien I^{er}. Alpin et sec, sauvage et pourtant très cultivé, c'est un territoire de hautes montagnes, de châteaux, de monastères, de petites églises carolingiennes et de villages pittoresques.

A **Malles Venosta** nous verrons la petite église San Benedetto décorée de fresques carolingiennes du IX^e s.

L'**abbaye bénédictine Monte Maria** (ou Marienberg), perchée à 1 340 m sur une colline surplombant la vallée, est un joyau de l'architecture romane et baroque.

Fondée au XII^e s., elle est considérée comme l'abbaye la plus haute d'Europe. Son architecture imposante et les fresques romanes de la crypte en font un site incontournable. Visite de l'église et de l'exposition 'Ora et Labora' qui expose les trésors de l'abbaye, dont quelques rares manuscrits enluminés.

Déjeuner libre à **Glorenza**, la plus petite ville des Alpes, un joyau médiéval parfaitement préservé avec ses murailles intactes et ses maisons patriciennes du XVI^e s.

Sur la route de retour vers Merano, arrêt **Naturno** pour visiter l'église San Procolo, la plus ancienne église précarolingienne de cette région décorée d'amusantes fresques naïves figurant l'évêque Saint-Procule, protecteur du bétail.

Temps libre à Merano pour profiter des jardins et de la promenade 'Sissi-Weg', dédié à l'impératrice Elisabeth d'Autriche qui aimait séjourner dans cette agréable ville thermale.

Dîner et nuit à l'hôtel Bavaria 4*.





MERCREDI 10 JUIN

MERANO – BOLZANO – ABBAYE DE NOVACELLA – BOLZANO

Le matin, route en car vers **Bolzano** (32 km), capitale de la province autonome du Tyrol du Sud.

*Situé à la confluence de l'Adige, l'Isarco et la Talvera, **Bolzano** est une cité d'allure à la fois italienne et autrichienne avec ses arcades et ses balcons vitrés, les 'Erker'. Conquise par les Romains, elle fut un important centre commercial dès le Moyen Âge, recevant le statut de ville en 1190. Elle est restée sous domination austro-hongroise jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, date à laquelle elle a été annexée par l'Italie.*

Visite à pied du centre historique qui se déploie autour la place Walther et de la cathédrale.

*Signalée par sa toiture polychrome et sa haute flèche gothique, la **cathédrale** reconstruite en grès rose aux XIV^e et XV^e s. possède un beau portail roman supporté par des lions. A l'intérieur, on remarque surtout la chaire finement sculptée dans la tradition germanique et les fresques gothiques.*

*Au **musée archéologique du Haut-Adige**, vous suivrez pas à pas l'enquête passionnante sur la **momie d'Ötzi**, un homme de l'Âge du Cuivre, emprisonné dans la glace pendant 5300 ans, découvert par des randonneurs en 1991 dans les Alpes de l'Ötztal.*

Déjeuner libre à Bolzano.

L'après-midi, route vers l'**abbaye de Novacella**, l'un des plus beaux ensembles monastiques du Tyrol du Sud, à travers la vallée l'Isarco et ses vignobles en terrasse (46 km). Visite guidée de l'abbaye.

Implantée dans un environnement de vignes et de montagnes, cette abbaye, fondée au XII^e s. par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, constitue un vaste ensemble avec une cour monumentale et son puits des miracles, une église de style baroque et son cloître décoré de fresques gothiques, une bibliothèque rococo riche de 80.000 volumes ainsi qu'une pinacothèque.

Retour à Bolzano et installation à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant servant des spécialités de la région.

Nuit à l'**hôtel Stadt Città 4*** (1 nuit).

JEUDI 11 JUIN

BOLZANO – LA ROUTE DES DOLOMITES – CORTINA D'AMPEZZO

Le matin, départ en car à travers la « **Strada delle Dolomite** », un itinéraire aux paysages époustouflants qui aligne dix-huit sommets de plus de 3 000 m, des pinacles, des pics et des murailles teintés de bleu, grenat, ou rose selon l'heure, des lacs turquoise, des forêts d'épicéas et des villages blottis dans des vallées longues et étroites.

Le massif des Dolomites qui couvre environ 6000 km² entre le Trentin et la Vénétie est classé patrimoine mondial de l'Unesco en raison de la diversité des reliefs montagneux et de la beauté de ses paysages. Le pic le plus haut, la Marmolada (3 342 m) marque la frontière entre la Vénétie et le Trentin. C'est le géologue français Déodat de Dolomieu qui a identifié à la fin du XVIII^e s. les caractéristiques de la roche sédimentaire calcaire à qui il a donné son nom, la dolomie. Cette roche naturellement pâle qui renvoie la lumière de manière exceptionnelle possède la particularité de se fracturer verticalement créant falaises abruptes, pics élancés et hauts massifs avec éboulements.

Depuis Bolzano, la route panoramique de 109 km parcourt d'abord le **Val d'Ega**, une gorge porphyrique rouge, avant d'atteindre le **lac de Carezza** (1 530 m) entouré des murailles déchiquetées du Roda di Vael et du Latemar qui se reflètent dans ses eaux limpides.

A **Vigo di Fassa**, la visite de l'**Institut culturel ladin** permet de se familiariser avec les coutumes et croyances des populations de langue ladine qui occupent cinq vallées isolées au cœur des Dolomites.

Particularité de la région, la culture ladine se caractérise par sa langue néo-latine, proche du romanche et du frioulan, et la forte solidarité de la population rhétique romanisée. L'attachement aux traditions se manifeste par l'artisanat du bois, le port du costume très coloré, un folklore mythique liée aux esprits de la forêt et la célébration du Carnaval avec les danses des conscrits masqués.

Après Canazei, une route en lacets conduit au téléphérique qui grimpe au **Sasso Pardo** (2 950 m). Depuis la '**Terrasse des Dolomites**', on bénéficie d'un panorama spectaculaire sur les plus hauts sommets : la Civetta, la Marmolada et son glacier et le Sassolungo.

Déjeuner inclus en cours de route

L'après-midi, continuation sur la Route des Dolomites en passant par Arabba et le **col de Falzarego** (2 105 m) avant de redescendre vers Cortina d'Ampezzo, la '**Perle des Dolomites**' (1 224 m).

Découverte au XIX^e s. par des randonneurs anglais, Cortina est, avec ses chalets cossus et ses belles boutiques, la station la plus sélecte des Dolomites. Cernée par les sommets les plus audacieux, Le Cristallo, le Tofane et le Faloria, elle a accueilli les JO d'hiver en 1956 et sera le cadre des prochains JO 2026.

Dîner et nuit à l'**hôtel Cristallino 4*** (1 nuit).



VENDREDI 12 JUIN

CORTINA D'AMPEZZO - VENISE ✈ BRUXELLES

Le matin, route vers l'aéroport de Venise (146 km) en passant par Pieve di Cadore, cité natale du Titien, tout en bénéficiant des dernières vues sur le massif des Dolomites Bellunaises.

Déjeuner libre à l'aéroport Marco Polo de Venise.

En début d'après-midi, vol de 2 heures pour Bruxelles à bord de la compagnie Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles en milieu d'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

GRAND HOTEL TRENTO 4* - TRENTE

NOMBRE DE NUITEES : 1

Occupant un édifice de forme elliptique des années 1930 situé à 10 min. du Duomo, l'hôtel a été réaménagé dans le style 'Fin de siècle', avec des espaces de détente cosy et des chambres de tout confort. En sus d'un restaurant réputé, vous pourrez vous détendre au bar Il Caminetto ou bénéficier d'une vue imprenable sur la ville depuis la terrasse du 6e étage.



HOTEL VILLA BAVARIA 4* - MERANO

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'hôtel Villa Bavaria est situé au cœur du quartier résidentiel huppé de Merano dans un cadre idyllique. Construite en 1884 pendant la Belle Époque, la maison fut d'abord la résidence de Carl Theodor, duc de Bavière et frère de l'impératrice Sissi. Aujourd'hui encore, l'hôtel impressionne par son architecture élégante et son jardin.



HOTEL STADT CITTÀ 4* - BOLZANO

NOMBRE DE NUITEES : 1

Idéalement situé sur la Piazza Walther, la place principale de Bolzano, cet hôtel historique construit en 1913 dans le style néo-baroque vient d'être entièrement rénové en 2021. Alliant tradition et modernité, il offre le confort de chambres habillées de parquet et un restaurant agréable ouvrant sur la place.



HOTEL CRISTALLINO 4* - CORTINA D'AMPEZZO

NOMBRE DE NUITEES : 1

On retrouve dans cet hôtel situé à 8 min. du centre de Cortina, l'ambiance feutrée des vacances de ski, avec l'omniprésence du bois et une excellente table tant pour le dîner que le buffet du petit déjeuner. La majorité des chambres disposent d'un balcon avec vue sur les montagnes. Et pour vous relaxer, un centre de bien-être avec sauna, bain turc, grotte de sel et douches sensorielles.



REMARQUES IMPORTANTES

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

Les visites des villes et des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.
L'altitude maximale est atteinte au Sass Pordoi (2950 m).

.














Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX




SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- PRESTO JUSQU'AU 15/04/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.850 €**
- A PARTIR DU 16/04/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **495 €**

CE PRIX COMPREND

-  Les vols directs internationaux A/R Bruxelles-Venise à bord de la compagnie Brussels Airlines
-  Les transferts en bus climatisé
-  Les taxes d'aéroport (à ce jour : ± 61 € sous réserve de modification de la compagnie aérienne)
-  Les visites prévues au programme
-  Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels 4* mentionnés ou similaires (normes locales)
-  Les services d'un guide local parlant français
-  Les repas mentionnés dans le programme incluant ½ b. d'eau, un verre de vin et le café (sf à Bolzano)
-  Les services d'un guide local parlant français
-  L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
-  Le port des bagages dans les hôtels
-  Des écouteurs pour le confort des visites
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les déjeuners des jours 1, 3, 4 et 6 et le dîner du jour 2
-  Les boissons supplémentaires, les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27-11-2025



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ITALIE, LE TYROL DU SUD ET LES DOLOMITES, DU 7 AU 12 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/04/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.850€**

A PARTIR DU 16/04/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995€**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **495€**

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ITALIE, LE TYROL DU SUD ET LES DOLOMITES, DU 7 AU 12 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **7 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult & Representative S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : DOLOMITES - D.3949

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ITALIE, LE TYROL DU SUD ET LES DOLOMITES, DU 7 AU 12 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **7 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult & Representative S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : DOLOMITES - D.3949

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.fgv.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.